



Monsieur René Schmitz – Architecte

Priesmont, 1

6690 Vielsalm

**SERVICE DE DISTRIBUTION  
SITE DE NAMUR**

**Votre correspondant :**

Patricia Goebel

Tél. : 084/846.973 - Fax : 081/256.620

be.namur@swde.be

Namur, le

**12 MARS 2018**

**Nos références :** LOS/ 246 / - / EXT 18-072 / pg

**Vos références :** -

(A rappeler dans toute correspondance)

Monsieur,

**Concerne :** **Sous-bassin : Ourthe**  
**Commune d'Houffalize ( Wibrin )**  
**Alimentation en eau du bâtiment Secret-Dumazy, rue de la State, cadastré B n° 5185f7**  
**Certificat d'équipement en eau**

Par la présente, et suite à votre demande de ce 6 février, j'ai l'honneur de vous informer qu'il existe une conduite de distribution d'eau desservant la rue précitée.

L'alimentation du bâtiment pourra se faire sans pose de nouvelle conduite, ceci à la condition qu'aucune modification, élargissement ou amélioration de voirie n'intervienne avant les demandes de raccordement.

A titre indicatif, la pression d'eau au sol à l'endroit du branchement de l'extension sur le réseau existant, dans la conduite projetée est de l'ordre de 2,6 bars.

Dans ces conditions, la SWDE certifie que dans le cadre du projet tel que présenté, elle n'a pas d'imposition particulière en matière d'équipement en eau.

Le propriétaire pourra demander, lors de la construction de son immeuble, la réalisation du raccordement, en s'adressant au Centre de Contact Commercial – tél.: 087/87.87.87.

J'attire cependant votre attention sur l'article D197 du Code de l'Eau. Celui-ci impose, le placement d'un compteur « afin de pouvoir comptabiliser de manière individualisée la consommation de chaque logement, activité commerciale ou bâtiment » pour tout nouveau raccordement. En conséquence, tout immeuble à appartements multiples doit être conçu de manière telle que chaque appartement dispose de son compteur et ce dans un local technique mis à disposition de la SWDE et accessible aux usagers.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Thierry GOFFIN  
Directeur Distribution Zone Est

# ORES



Monsieur Schmitz  
Architecte  
Priesmont, 1

**6690 VIELSALM**

**N. Réf. : D.18f/SS/BS/2018/131**

Arlon, le 22 février 2018.

Votre correspondant :

BO Technique Marche ☎ 084/24.54.96 📠 084/24.54.39  
Avenue Patton, 237 - 6700 ARLON

**Concerne : Equipement du terrain situé à HOUFFALIZE, Wibrin, Rue de la Statte, cadastré n° 5185 f7.**

Monsieur,

Suite à votre demande, nous avons l'honneur de vous faire savoir que la voirie jouxtant le terrain est équipée des réseaux électrique et éclairage public.

La ligne électrique basse tension sera suffisante pour permettre la fourniture d'une puissance conforme aux statuts d'ORES (10 kVA).

Il est bien entendu qu'en cas de morcellement du terrain en plusieurs parcelles, la réglementation d'ORES ayant trait "à la viabilisation de terrain" sera d'application.

Par terrain à viabiliser, il faut entendre tout terrain qui est soit morcelé en parcelles, quel que soit le type de construction future destinée en tout ou partie à l'habitation (dans le cadre d'une division d'un ou plusieurs terrains en deux parcelles ou plus, soumis ou non à permis d'urbanisation au sens du CWATUP/CoDT ou d'une division intervenant dans le cadre d'une donation, d'un partage successoral, d'un acte involontaire ou autres) soit destiné à l'établissement de constructions ou habitats groupés. Par construction ou habitat groupé, il faut entendre la construction d'un nouveau bâtiment individuel ou jumelé destiné en tout ou partie à l'habitation sur une parcelle sur laquelle un bâtiment est déjà existant ou les constructions groupées destinées en tout ou partie à l'habitation ou la division verticale ou horizontale d'un bâtiment existant destiné en tout ou partie à l'habitation, cette division pouvant entraîner ultérieurement, en cas de division verticale, une division parcellaire éventuelle du terrain.

Si vous introduisez une demande de raccordement soit via notre Centre d'Appels au n° 078/15.78.01, soit via notre site internet ([www.ores.be](http://www.ores.be)) ou via un fournisseur de votre choix, vous recevrez alors une offre pour celui-ci.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**P. P. René MUSIQUE,**  
Chef du service Bureau d'Etudes  
et Analyse de Gestion Luxembourg

*à l'attention particulière  
nouveau raccordement*

**Luc COLLING,**  
Directeur de Région  
ORES Luxembourg